

Communiqué de presse

Les Abymes, le 27 mars 2018

L'économie bleue de la Guadeloupe État des lieux et potentiels de développement

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer en Guadeloupe (IEDOM) publie une note d'éclairage sur l'économie bleue de la Guadeloupe.

Avec 31 communes sur 32 disposant d'une façade maritime, la Guadeloupe est le département d'outre-mer (DOM) qui bénéficie du plus grand linéaire côtier (plus de 620 km). L'économie de la mer s'impose de ce fait naturellement à l'archipel qui se situe au cœur d'une Zone économique exclusive (ZEE) élargie depuis 2015.

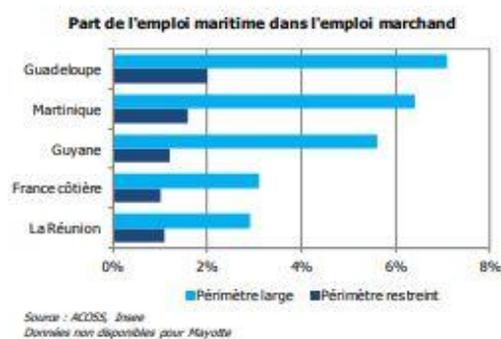
L'emploi maritime, entendu dans sa définition la plus large, représente 7,1 % de l'emploi total, soit le ratio le plus élevé parmi l'ensemble des DOM. Le tourisme maritime y est particulièrement présent et se positionne comme un facteur de croissance important. L'archipel guadeloupéen jouit de richesses naturelles et culturelles qui attirent les visiteurs.

Le Grand port maritime est l'autre moteur du secteur. Ses infrastructures performantes lui ont notamment permis de traiter 3,7 millions de tonnes de marchandises en 2017 avec une progression annuelle moyenne du tonnage de 1,6 % depuis 2006.

L'évolution du secteur pourra également se reposer sur des activités à fort potentiel, peu ou non encore développées en Guadeloupe. C'est le cas des énergies maritimes renouvelables, de l'aquaculture et des biotechnologies. Le secteur de la pêche, ancré dans la culture guadeloupéenne, peine quant à lui à se renouveler. Avec une flotte et une population active vieillissantes, le secteur cherche un second souffle.

La poursuite de la structuration du secteur maritime et les initiatives de coopération régionale, portées par les acteurs publics et privés, ont également vocation à favoriser son développement.

Pour lire : [L'économie bleue de la Guadeloupe](#)
[L'économie bleue dans l'Outre-mer](#)



L'IEDOM est la société filiale de la Banque de France qui exerce ses missions au sein de l'eurosystème composé de la banque centrale européenne et des banques centrales de la zone euro. Il est chargé d'assurer la continuité territoriale en matière monétaire par délégation de la Banque de France dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : Direction - tél : 0590 93 74 02, direction@iedom-guadeloupe.fr

Études - tél : 0590 93 74 33, etudes@iedom-guadeloupe.fr